

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .66

Votants : ..77

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, LECOQ Yves à CHUARD Valentin, POULET Gilles à BOUDRY Jeanne, MAIRE Serge à GAGNEUR Raphaël, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, CATHENOZ Catherine à MORBOIS Christelle, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : CHOULOT Alain, LEROY Pierre,

Etaient absents : LAMBERT Véronique, VIENNET Rémy, RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BERODIER Florence, REYNAUD Armande, MONTEVECCHIO Patrick, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Jean Luc BEAUPOIL

Convocation faite le : 30 Juin 2021

Objet : Choix des entreprises pour la fourniture du mobilier, de la technologie RFID, la protection antivol et l'automatisation des prêts-retours des documents pour la médiathèque communautaire de Poligny

Contexte

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle du Centre en médiathèque devraient être terminés à la fin de l'année 2021. La nouvelle médiathèque communautaire de Poligny pourra alors ouvrir ses portes au public, dans des espaces plus lumineux et accessibles à tous.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins (CCAPS) a validé par délibération n°CO274 du 8 juin 2021 le lancement du marché fourniture, livraison, montage, installation et maintenance du mobilier, de la technologie RFID, la protection antivol et l'automatisation des prêts-retours des documents, ainsi que les demandes de subventions Etat et Conseil Départemental afférentes.

Le Cabinet d'architecte Archicréo de Besançon maître d'œuvre du chantier de la médiathèque, avait été missionné pour établir le cahier des charges des besoins en mobilier (CO97 CC du 22.02.21). Pour entrer dans le cadre des subventions allouées pour l'équipement mobilier – concours particulier pour les bibliothèques - par la DRAC (50%) et du Conseil Départemental (20% DST), une attention particulière devait être portée sur :

- Le schéma d'implantation, qui doit être de nature à favoriser une bonne circulation du public (dont les personnes en situation de handicap), du personnel de la bibliothèque et des documents, et doit permettre une présentation cohérente, lisible et attractive des collections et services,
- L'adaptation du mobilier et des équipements aux exigences de sécurité,
- La fonctionnalité,



Objet : Choix des entreprises pour la fourniture du mobilier, de la technologie RFID, la protection antivol et l'automatisation des prêts-retours des documents pour la médiathèque communautaire de Poligny

- La modularité : sécurité, ergonomie, modularité..., il est souhaitable d'acquérir des mobiliers conçus pour agrandir ou rétrécir les espaces (meubles sur roulettes) afin qu'ils s'adaptent aux différentes activités proposées.

Vu la consultation des entreprises ;
Vu l'avis de la CAO réunie le 2 juillet 2021 ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Retient les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Agencement intérieur bois : entreprise MIGNAN de Rochefort S/Nenon (39) pour un montant de 42 000 € HT pour la base et 9 450 € HT pour l'option n°1/étagères supplémentaires
- Lot 2 : Mobilier spécifique – meubles et système anti-vol et système RFID, automate de prêt : entreprises IDM de Nantes et NEDAP (système RFID et anti-vol) pour un montant de 132 054.02 € HT
- Lot 3 : Mobilier bureaux administratif : entreprise JPL de Devecey (25) pour un montant de 2 833.77 € HT

2/ Autorise Mr le Président à signer le marché et tout document afférent à ce projet.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

